

RENCONTREZ LES ÉLU-ES AU MARCHÉ

Samedi 4 octobre les élu(e)s ont tenu leur première permanence sur le marché de la place Bombail. *Spot* étant à ce moment-là en cours d'impression, nous rendrons compte dans le prochain numéro de cette initiative d'autant plus attendue qu'elle fait partie des mesures annoncées par l'équipe municipale lors des élections de mars dernier pour renforcer le dialogue entre élu-es et citoyens.



LE CONSEIL MUNICIPAL EST FILMÉ ET MIS EN LIGNE SUR www.plaisancedutouch.fr

LE PLU BIENTÔT SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Il y a tout juste un an *Spot* annonçait que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) connaîtrait sa quatrième modification, après une concertation publique. Il s'agit pour l'essentiel de mettre à jour certains articles du règlement en fonction de l'évolution juridique (loi ALUR), des emplacements réservés et des servitudes. Une quinzaine de Plaisançois ont exprimé une demande relative à leur propriété ou leur terrain. Après analyse par les services sur le plan juridique et sur le plan de la conformité par rapport à la politique d'aménagement, certaines de ces demandes pourront être intégrées à la proposition de PLU. Le dossier sera soumis à enquête publique en fin d'année. Plus d'informations sur www.plaisancedutouch.fr

L'AGENDA 21 POURSUIT SA FEUILLE DE ROUTE

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté au "Sommet de la terre" de Rio en 1992. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des ressources en eau, en l'agriculture, etc. La Communauté de Communes de la Save-au-Touch (CCST) est engagée dans une démarche Agenda 21 avec l'accompagnement du bureau d'études e2d. Aujourd'hui l'Agenda 21 entre en phase de concertation directe.

L'élaboration de cet Agenda 21 relève de l'intercommunalité mais chaque ville peut s'engager dans des actions qui lui sont propres. Depuis plusieurs années la Ville de Plaisance-du-Touch met en œuvre des actions qui relèvent du développement durable: interventions en faveur du développement des transports en commun, création de pistes cyclables et piétonnes, recours au désherbage thermique sans herbicide, recrutement d'un économe des flux, etc.

Pour aller plus loin dans cette démarche, vous êtes invités à participer à une grande concertation directe sur l'Agenda 21. Elle aura lieu le samedi 18 octobre, en même temps et juste à côté du salon des Rencontres de l'Art et de l'Artisanat, sur l'esplanade de l'Espace Monestié.

Une consultante du bureau d'études e2d sera à votre disposition pour répondre à vos questions et vous présenter la méthode de consultation, conçue pour être ludique et conviviale. Il s'agit de suivre trois cheminements de panneaux explicatifs qui développent trois thèmes: le développement durable, l'Agenda 21 et les actions menées sur le territoire de la CCST. Vous pourrez indiquer vos préférences sur telle ou telle réalisation en apposant des gommettes sur le panneau.

Vous pourrez aussi faire connaître vos propres idées d'actions ou de projets avec la boîte à idée. Le but est que vous donniez votre avis sur les actions proposées dans le cadre de cet Agenda 21 car il ne peut se faire sans vous. ●

En savoir plus sur l'Agenda 21 de la CCST: <http://agenda21-save-au-touch.proscot.fr>

LE RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ SERA RÉVISÉ APRÈS CONCERTATION



Le Règlement Local de Publicité (RLP) est une déclinaison locale des réglementations nationales en matière de pré-enseignes, enseignes et affichage publicitaire. Or les règles ont évolué ces dernières années, notamment depuis le Grenelle de l'environnement, et la commune elle-même a beaucoup changé depuis 2002, date d'approbation du RLP en vigueur.

Aussi faut-il procéder à sa révision. Cela implique une actualisation de plusieurs paramètres tels que les périmètres d'affichage en fonction des zones (entrée de ville, centres commerciaux, secteur historique de la ville, etc.), les règles d'extinction nocturne des enseignes lumineuses, etc. Bref, des choix doivent être faits pour dessiner à bon escient les contours de l'environnement publicitaire de la ville dont l'impact visuel est important. Les Plaisançois sont appelés à donner leur avis dès aujourd'hui pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du dossier. Les éléments de concertation seront mis en ligne sur www.plaisancedutouch.fr et *Spot* rendra compte de l'évolution de ce dossier.